

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DU PLAN

**CONFERENCE SUR LE ROLE DES ONG ET  
ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS  
LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE  
AU NIGER**

*TAHOUA, DU 18 AU 21 JUIN 2001*

**RAPPORT GENERAL**

**Juin 2001**

## INTRODUCTION

Les ONG et Associations de développement constituent aujourd'hui au Niger, une composante importante de la société civile qui intervient de façon très active dans l'appui au développement économique et social.

C'est fort de cela que, l'Etat et les partenaires au développement ont engagé un processus de réflexion et de concertation avec la société civile, en vue de parvenir à une mise en œuvre réussie de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Une des étapes importantes de ce processus participatif est, l'organisation d'une conférence des ONG et Associations de développement sur leur rôle dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger.

Ainsi, du 18 au 21 juin 2001, s'est tenue à Tahoua, une Conférence sur le rôle des ONG et associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger.

Placée sous le haut patronage du Ministre du plan, cette conférence est une étape importante dans le processus d'élaboration du Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cette rencontre a regroupé près de 200 participations provenant de la société civile, de l'administration publique, ainsi que des partenaires au développement du Niger.

Les principaux objectifs de la conférence étaient les suivants :

- informer et sensibiliser les ONG et Associations de développement sur les politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;
- identifier le rôle stratégique des ONG et Associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- identifier les forces et les faiblesses des ONG et Associations de développement par rapport à la contribution attendue d'elles, dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger ;
- dégager des principes pour l'élaboration d'un programme de renforcement de leurs capacités ;
- réfléchir sur la mise en place d'un système d'information pour l'évaluation périodique de la contribution des ONG et Associations de développement aux objectifs nationaux de développement ;
- réfléchir sur les possibilités de leur implication dans le cadre de la reconversion de la dette extérieure du Niger et de l'application de l'initiative 20/20.

## **CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture de cette Conférence, a été marquée par le discours du Ministre du Plan, celui du Préfet de Tahoua ainsi que l'allocution du Représentant Résident du PNUD au Niger. Ces interventions ont été précédées du mot de bienvenue du Représentant de la Communauté des ONG et Associations de Développement de la région de Tahoua et d'un chant de jeunes filles de Tahoua, dédié à la lutte contre la pauvreté.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, le Préfet de Tahoua, Monsieur Mahamadou Zéti Maïga, a souhaité au nom des populations de la région, la bienvenue à tous les participants à cette conférence. Présentant les caractéristiques de son entité administrative, M. Mahamadou Zéti Maïga s'est longuement appesanti sur l'ampleur et la gravité du phénomène de la pauvreté au Niger, en général, et dans le département de Tahoua en particulier. Il a ensuite souligné et salué le rôle combien significatif joué par les ONG et Associations de Développement dans la lutte contre la pauvreté.

Intervenant à son tour, le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Niger, son Excellence STEVEN URSINO a souligné que son institution s'engage aux côtés du Gouvernement et des partenaires au développement pour poursuivre le dialogue sur la politique d'intervention des ONG dans l'amélioration des conditions de vie des populations nigériennes.

Au demeurant, le PNUD apporte un soutien aux programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations nigériennes à travers notamment, le programme cadre de lutte contre la pauvreté et le programme cadre de renforcement des capacités de gestion de l'économie et de promotion d'une bonne gouvernance.

Il a précisé que dans ce domaine, l'appui du PNUD vise le renforcement des capacités de la société civile et la promotion d'une bonne gouvernance. Cette dernière doit être prise en compte dans le processus de formulation, de validation et de mise en œuvre du DSRP complet.

Par ailleurs, il a exhorté les ONG et Associations de développement à jouer un rôle important dans le processus de décentralisation.

Pour terminer, le Représentant Résident du PNUD a adressé ses félicitations aux ONG et Associations de développement pour leur participation engagée dans la préparation de la présente conférence.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre du Plan, Monsieur Maliki Barhouni, a rappelé que la conférence de Tahoua s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP complet et cadre parfaitement avec la lettre de mission confiée à son ministère par son Excellence Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement.

Il a fait remarquer que le paysage des ONG au Niger a connu une avancée significative avec l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre juridique, institutionnel et fiscal incitatif. Aussi, a-t-il rappelé que le dispositif mis en place par le DSRP accorde une place prépondérante à la société civile en général, et aux ONG en particulier.

Pour conclure, le Ministre du Plan a remercié tous les partenaires au développement pour les efforts multiples et multiformes qu'ils déploient en vue d'accompagner et soutenir l'action gouvernementale dans la recherche du bien être des populations nigériennes.

## **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont mis en place un présidium composé ainsi qu'il suit :

**Président** : M. Mahamadou Danda, Ambassade du Canada

**1<sup>er</sup> Vice – Président** : Mme Halima Hamza, l'ONG Enfants du Monde

**2<sup>ème</sup> vice – Président** : M. Hans Christiansee, SNV – Niger

**3<sup>ème</sup> vice – Président** : M. Kanté Mamadou, Représentant pour l'Afrique de l'Ouest de l'ONG Lutheran World Relief (LWR)

**1<sup>er</sup> Rapporteur** : M. Lamine Tata, ONG Karkara

**2<sup>ème</sup> Rapporteur** : Mme Ganda Kadidia, ONG Aide et Action.

**3<sup>ème</sup> Rapporteur** : Mme Kélessi Mariama, Ministère du Plan

Après l'installation du bureau du présidium et l'adoption par les participants du programme de la conférence, les travaux ont débuté par l'audition en séance plénière des exposés des experts sur les thèmes ci-après, relatifs aux politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté :

- Cadre stratégique de réduction de la pauvreté pour le Niger ;
- Initiative 20-20 dans le cadre de la réduction de la pauvreté ;
- Dette extérieure du Niger et éligibilité à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés ;
- Programme Spécial du Président de la République ;
- Expérience de la Subvention au Développement du Secteur Agricole (SDSA) ;
- Bilan et perspectives des interventions des ONG dans les secteurs de réduction de la pauvreté ;
- Place des ONG dans le programme de lutte contre la pauvreté, financé par le PNUD ;
- Place des ONG dans le programme de réduction de la pauvreté, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Place des ONG dans le Programme d'Actions Communautaires (PAC), financé par la Banque Mondiale ;
- Dispositif institutionnel et processus participatif du DSRP ;
- Le rôle de l'Association de la chefferie traditionnelle dans la lutte contre la pauvreté ;
- La contribution de la plate-forme paysanne dans le développement du pays.

En plus de ces exposés, les participants ont suivi avec attention les contributions de la communauté des ONG et Associations de développement des huit (8) régions du Niger sur leur perception de la pauvreté et des voies et moyens susceptibles de permettre la réduction de ce phénomène.

Suite à ces différents exposés, des débats enrichissants ont été engagés. Les discussions se sont particulièrement concentrées sur :

1- La nécessité, pour les ONG et Associations de Développement de saisir de nouvelles opportunités leur permettant de jouer efficacement leur rôle. Il s'agit notamment :

- a) du Programme Spécial 2001 du Président de la République. Dans ce cadre, les ONG et Associations doivent s'engager résolument dans l'accompagnement des populations pour l'appropriation et la gestion des infrastructures réalisées;
- b) de l'initiative 20/20 dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Les ONG et Associations de Développement se doivent de militer en vue de soutenir les efforts de l'Etat et des donateurs pour rehausser les niveaux d'investissement dans les secteurs sociaux essentiels;
- c) de l'initiative PPTE. Les ONG et Associations de Développement ont demandé l'instauration d'une gestion partenariale entre l'Etat et la Société Civile. De ce fait ces nouvelles ressources financières dégagées par l'Etat, permettront de définir et mettre en œuvre des actions efficaces de lutte contre la pauvreté au profit des populations nigériennes;
- d) de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou – Bénin -.

Le changement amorcé par la signature de cet accord traduit une évolution des perspectives politiques. Le dialogue joue un rôle-clé pour le succès des activités de coopération au développement et la dimension politique des stratégies de réduction de la pauvreté est désormais reconnue comme faisant partie intégrante des processus de développement.

Le nouveau partenariat ACP-UE vise particulièrement à promouvoir une participation plus étroite de la société civile, du secteur privé et des acteurs économiques et sociaux.

Les dispositions générales visant à promouvoir la participation de la société civile et des acteurs économiques et sociaux dans le cadre du partenariat mettent l'accent sur le besoin d'information, l'appui au renforcement des capacités, le principe de la consultation des acteurs non gouvernementaux sur les réformes et les politiques économiques, sociales, institutionnelles qui feront l'objet d'un soutien de la Communauté, la participation des acteurs non gouvernementaux à la mise en œuvre

des programmes et des projets, ainsi que la mise en réseau et le renforcement des liens entre les acteurs des pays ACP et de l'UE.

Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction de la pauvreté et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des Etats ACP dans l'économie mondiale. L'Accord définit un cadre stratégique général, se référant aux engagements internationaux des parties en prenant simultanément en compte les composantes politiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales du développement.

- 2- La contribution appréciable des différents projets et programmes (BAD, PAC, PNLCP, SDSA) au renforcement des capacités des ONG et Associations de développement. La conférence a noté que ces projets et programmes ont dû tenir compte de l'émergence des différentes structures impliquées dans la lutte contre la pauvreté et des potentialités de leur partenariat. Au demeurant, il a été demandé à ces différents projets, une plus grande implication des ONG et Associations de Développement. S'agissant plus particulièrement du SDSA, les conférenciers ont souhaité sa pérennisation, en tant que structure d'appui aux ONG et Association de Développement.
- 3- L'importance du rôle joué par les ONG et Associations de Développement du Niger en matière de lutte contre la pauvreté a été soulignée. Les exposés des ONG et Associations de développement au niveau des régions ont permis de relever les caractéristiques spécifiques de la pauvreté vécue au quotidien. Ces contributions ont donné lieu à un débat enrichissant qui a noté l'engagement de ces organisations dans la lutte contre la pauvreté dans toutes les régions du Niger. Néanmoins, les participants ont souhaité une déconcentration de ces organisations et une plus grande synergie/complémentarité des intervention entre les organisations paysannes, la chefferie traditionnelle et les structures décentralisées.
- 4- La nécessité, pour les ONG et Associations de Développement, d'internaliser le processus d'élaboration du DSRP complet, afin d'aboutir à un document final reflétant les priorités et aspirations des populations nigériennes.

A l'issue des débats en plénière , les participants se sont répartis en cinq (5) commissions ci-après, en vue d'approfondir les thèmes et faire des propositions d'actions :

**Commission N°1** : Renforcement des capacités des ONG et Associations de développement ;

**Commission N°2** : Système concerté d'information et de communication des ONG et Associations de développement ;

**Commission N°3** : Rôle des ONG dans les stratégies de réduction de la pauvreté ;

**Commission N°4** : Éléments de stratégie pour les ONG nigériennes dans la réduction de la dette et l'initiative 20-20 ;

**Commission N°5** : Proposition d'un dispositif institutionnel et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats des conférences et grandes rencontres sur les ONG.

Il ressort des travaux en Commissions :

1- La nécessité d'entreprendre des actions de renforcement des capacités des ONG, Associations de Développement et Organisations Communautaires de base à travers sept (7) axes majeurs :

- L'information et la formation;
- Le regroupement des ONG et Associations de développement en réseaux et Collectifs;
- Le partenariat;
- L'assistance technique et le transfert de compétences;
- La mobilisation des ressources;
- L'acquisition de moyens logistiques;
- La mise en place d'un dispositif de Suivi - Evaluation.

2- L'institution d'un système concerté d'information et de communication pour les ONG et Associations de développement permettant de :

- Définir une stratégie de collecte et de gestion des informations en vue d'optimiser leur participation aux actions de développement, à travers notamment la création d'un site *web* et d'un centre de documentation et d'information);
- D'élaborer un plan de communication concerté.

3- Le développement d'un partenariat véritable entre l'Etat, les partenaires au développement et les ONG et Associations de Développement, afin de garantir une réelle



participation de ces structures. Ces dernières doivent s'intégrer à tous les niveaux dans le processus d'élaboration du DSRP complet.

- 4- Les ONG et Associations de Développement ont intérêt à saisir les opportunités qu'offrent toutes les initiatives concourant à la réduction de la pauvreté notamment le Programme Spécial 2001 du Président de la République, l'initiative 20/20, l'initiative PPTE ainsi que les accords de Cotonou.

S'agissant plus particulièrement du Programme Spécial 2001, les ONG et Associations de développement souhaitent leur implication dans tout le processus de sa mise en œuvre en vue de contribuer à la responsabilisation des populations pour la prise en charge des infrastructures réalisées.

Dans le cadre de l'initiative 20/20, les ONG et Associations de développement ont manifesté leur disponibilité à contribuer au développement des secteurs sociaux essentiels à travers l'identification des projets et programmes, la mobilisation des ressources locales et externes, l'expertise, ainsi que l'établissement d'un cadre partenarial entre l'Etat et les donateurs.

Concernant l'initiative PPTE, les participants ont émis le vœux que soit instauré une gestion partenariale des ressources financières ainsi dégagées et l'accès des ONG et Associations de Développement à ce financement.

- 5- Les participants ont souligné la nécessité de mettre en place un dispositif institutionnel et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des conférences sur les ONG. Ce dispositif proposé s'articule autour :
- Du maintien du Comité de suivi déjà créé par Arrêté du Ministre du Plan;
  - La création d'une Chambre de Concertation des ONG. A cet effet, un comité *ad hoc* a été mis en place. Il est composé du GAP, de CONGAFEN, de ROASSN, du CODEV, de l'OIREN, de deux ONG indépendantes (1 ONG nationale et 1 ONG internationale) et la plate-forme paysanne. Le mandat de ce comité prendra fin dès la mise en place de la chambre de concertation dans un délai d'un an. Ce comité sera piloté par le GAP.

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION N°1 : Renforcement des capacités des ONG et Associations de Développement.**

#### **INTRODUCTION**

Le Bureau est composé ainsi qu'il suit :

**Président** : Elhaji Chaïbou Bégou ONG TATTALI

**Vice Président** : Ibrahim Aoussouk SGA Tillabery

**1<sup>er</sup> Rapporteur** : Al-Mansour Silimane ONG PAD

**2<sup>e</sup> Rapporteur** : Mme Ali Doungou Aminatou COADT

La Commission N° 1 a travaillé sous l'assistance de Monsieur Seydou Yayé comme facilitateur et Monsieur Alfred Sawadogo comme personne ressource.

La Commission a pour mandat de poser le diagnostic approfondi de renforcement des capacités des ONGs nigériennes et celles des structures émanant des Communautés de base afin de leur conférer des compétences plus affirmées pour mieux jouer leur rôle dans la stratégie de lutte contre la pauvreté au Niger et identifier des axes stratégiques des grandes lignes de renforcement.

#### **Méthodologie de travail**

Avant d'être dans le vif du sujet, le président a demandé aux membres de la Commission au nombre de 44 de se présenter individuellement.

Il a ensuite procédé à la distribution des termes de référence.

Pour permettre à tous les membres d'être au même niveau de compréhension des termes de référence, le rapporteur de la Commission a procédé à une lecture des termes de références.

Après plusieurs débats autour du thème : "renforcement des capacités, la définition suivante a été dégagée".

#### **I- DÉFINITION**

On entend par "renforcement des capacités" d'une organisation, l'ensemble des actions menées en faveur de cette structure sur le plan des ressources humaines, des ressources

financières, logistiques (véhicules, ordinateurs, etc.), organisationnel, des procédures et instruments lui permettant d'être opérationnelle, efficace, autonome et durable.

## **II- DOMAINES DE FAIBLESSES DES ONG ET ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT**

Depuis un certain temps, la politique de l'Etat facilite l'émergence des Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement. Celles-ci accompagnent les efforts publics dans la mise en œuvre des différentes politiques nationales.

Toutefois, ces structures rencontrent beaucoup de difficultés dans l'accomplissement de leur mission. Ces difficultés sont liées entre autres :

- A l'insuffisance des ressources humaines pour mener à bien leurs activités. A ce niveau, il faut noter que bon nombre de ces organisations ne disposent pas de ;
- Au personnel permanent pour élaborer les projets et les programmes et assurer la bonne marche des activités des ONG ou Associations de Développement ;
- Aux compétences techniques pour exécuter leurs activités.

Ces faiblesses se font sentir sur le plan financier où beaucoup d'entre elles manquent de rigueur dans la gestion des moyens, dans la mobilisation des ressources financières internes et externes.

Sur le plan organisationnel, l'on remarque une concentration de ces structures au niveau de la capitale, lesquelles mettent des antennes plus ou moins fictives au niveau des régions.

La plupart de ces structures négligent ou méconnaissent les critères qui doivent guider le bon fonctionnement de toute organisation. Au nombre de ces critères, citons entre autres : la bonne volonté, la transparence, un fonctionnement démocratique pour que la gestion des activités aboutisse aux objectifs assignés, le respect des textes statutaires par tous les membres.

Aussi, des difficultés existent-elles dans la procédure que les ONG et associations de développement adoptent pour réaliser leurs activités et dans le manque d'instruments indispensables.

A titre d'exemple, la plupart des structures ne savent pas qui peut être partenaire ou collaborateur.

L'absence de la documentation et l'indisponibilité des données de base caractérisent la plupart des ONGs et associations de développement.

Enfin, l'on ne peut passer sous silence, la faiblesse de moyens logistiques qui se font sentir au niveau de la quasi-totalité des ONGs nigériennes. Dans ce domaine, il y a insuffisance de moyens de déplacement, d'équipements de bureaux, ...

En ce qui concerne les organisations communautaires de base, à l'instar des ONGs et associations de développement, on note un certain nombre de faiblesses.

Celles – ci sont liées au manque de :

- ressources humaines (manque de compétences techniques) pour mener à bien les activités ;
- ressources financières (rigueur dans la gestion et la faiblesse de moyens de mobilisation des ressources) ;
- Enfin, sur le plan organisationnel, les OCB manquent d'encadrement nécessaire pouvant conduire à un transfert de compétences.

### **III. DOMAINES DE RENFORCEMENT**

Les domaines de renforcement sont les réponses aux faiblesses identifiées des ONGs, Associations de Développement et OCB. Ces dernières doivent être renforcées dans les domaines suivants :

1. Ressources humaines ;
2. Ressources financières
3. Logistique
4. Organisationnel
5. Procédures
6. Instruments

Dans ces domaines, un nombre important d'actions ont été ciblées.

### **IV. ACTIONS DE RENFORCEMENT**

Dans le cadre du renforcement des capacités des ONG et associations et organisations des communautés, les actions suivantes doivent être menées :

- 1) L'information et la formation

Ces actions toutes prioritaires dans la vie d'une organisation lui permettent de la maintenir dans un cadre dynamique.

Elles se traduisent par des échanges d'expérience entre ONGs, Associations et OCB :

- des formations ciblées en gestion participative, en vie associative, en alphabétisation fonctionnelle, de bonne conduite, d'éthique, de déontologie, d'élaboration des dossiers de projets et programmes, etc. La mise en place des manuels d'animation favorisera l'échange de l'information.

- 2) Regroupement en réseaux et en collectifs

Il est unanimement reconnu la nécessité pour les organisations de se regrouper en collectifs et réseaux pour d'une part s'entraider dans la mise en œuvre des projets et programmes par la mise à disposition d'un personnel compétent et d'autres pour créer un cadre d'échanges d'expériences utiles pouvant être valorisées par les ONGs et Associations.

- 3) Partenariat

Il est fondamentalement reconnu aujourd'hui que pour permettre aux ONG et associations d'émerger, un partenariat qui peut revêtir plusieurs formes doit être mis en place. Il s'agit notamment du :

- Consortium qui consiste à mettre en place un grand programme d'appui à un groupe d'ONG et associations ;
- Du partenariat d'accompagnement d'une ONG et association nationale par une ONG internationale dans le cadre de l'identification et de la mise en œuvre d'un programme donné ;
- De la sous-traitance d'une ONG et association nationale pour exécuter ces actions ;
- Du financement d'un groupe d'ONG et associations nationales ayant les mêmes capacités pour l'exécution d'un projet ou programme.

#### 4) Assistance technique et transfert des compétences

L'insuffisance notoire d'un personnel compétent au niveau des ONG et associations constitue un handicap majeur pour la bonne exécution de leur plan d'action.

Pour pallier cette carence, il est fortement recommandé aux ONG une assistance technique par la mise à disposition en temps plein ou partiel des cadres de l'Etat ou une assistance sous forme d'appui par une organisation non gouvernementale.

Il est également possible à partir d'un encadrement rapproché dans le temps, de procéder à un transfert de compétences, ce qui a pour avantages de pérenniser l'action.

#### 5) La mobilisation des ressources

Cette action peut être entre autres, l'organisation des manifestations pouvant générer d'importantes ressources à l'organisation.

Les cotisations, vente des cartes, les quêtes, dons, legs, les activités génératrices de revenus, les subventions, sont à n'en point douter, des moyens légaux pour drainer d'importantes ressources financières aux ONGs et Associations. Un Marketing à l'endroit des partenaires pourra susciter certains intérêts. Les membres d'honneur et les bonnes volontés sont également des sources potentielles.

D'autres ressources non moins importantes peuvent être tirées de la prestation de service des membres de l'organisation.

#### 6) Acquisition de la logistique (véhicule, moto, bicyclette, micro, etc...)

L'acquisition d'une logistique de qualité par une ONG nationale suppose la mobilisation des fonds importants pour disposer de ce moyen en bon état de fonctionnement.

Ceci est possible dans le cadre d'un appui en logistique au cours de l'exécution d'un projet, ou lors d'une rétrocession d'un projet de son matériel à une ONG pendant les réformes ou sous forme de don.

#### 7) Le système de suivi / évaluation

Il faut noter que le suivi / évaluation permet de faire régulièrement le point de l'ONG dans l'exécution de son programme, et faciliter les audits pour créer un climat de confiance au partenaire bailleur de fonds.

## V. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les faiblesses en ressources humaines, financières, logistiques, organisationnelles, de procédures et d'instruments sont autant de handicaps majeurs qui entravent le fonctionnement des ONGs et Associations.

Dans l'amorce qui se dessine au cours de ce troisième millénaire, les ONG et Associations occupent une place de choix, ce qui exige d'elles une efficacité dans l'exécution des actions avec toute la rigueur nécessaire pour s'imposer sur l'échiquier national et international.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la lutte contre la pauvreté, la société civile est en bonne place dans le document stratégique de réduction de la pauvreté dont l'élaboration a impliqué l'ensemble des organisations.

Il est prioritairement nécessaire :

1°) que le Gouvernement inscrive une ligne budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du DRSP pour renforcer les capacités des ONGs et associations;

2°) Elaborer un programme de renforcement des capacités par les ONGs et associations sur la base des termes de référence clairement définis ;

3°) - Favoriser l'émergence des réseaux et collectifs d'ONGs et Associations plus souples et plus opérationnelles

- Souscrire à la sous-traitance avec les ONGs étrangères, organismes bilatéraux et multilatéraux.

4°) Renforcer les capacités de la tutelle des ONGs et Associations avec l'appui des bailleurs de fonds et du Gouvernement.

5°) Renforcer les capacités des services chargés du suivi des ONGs et associations avec l'appui du Gouvernement en vue du respect de la réglementation en vigueur, mais également pour un appui technique.

6°) Mettre en place une chambre de concertation des ONG et Associations en vue de créer les conditions d'un vrai cadre d'échanges, de décentralisation des données, d'élaboration de toutes stratégies et d'appropriation de toutes les initiatives pour la réduction de la pauvreté au Niger.

## **RECOMMANDATIONS :**

- **A l'endroit des ONG et Associations de développement**

- La commission recommande la participation efficace et organisée des ONG et Associations de développement dans le processus de mise en œuvre, du suivi et évaluation du DSRP;
- La commission recommande aux ONG et Associations de Développement de s'organiser en cellules de coordination régionales et sous-régionales.

- **A l'endroit du Gouvernement**

L'implication effective des ONG et Associations de développement dans l'élaboration et l'exécution des plans d'actions relatifs à la décentralisation et au processus de réduction de la pauvreté.

- **A l'endroit des bailleurs de fonds**

La commission recommande le financement d'un programme de renforcement des capacités des ONG et Associations de développement.

### Liste des membres de la commission

Commission N°1 : Renforcement des capacités des ONG et Associations de Développement

N°	Noms et prénoms	Structure
1	Mahaman Laminou Amani	SGA / Maradi
2	Elh. Ibrahim Aoussouk	SGA / Tillabéri
3	Mahaman Nouri	ADDC – Wadata
4	Tiémogo S. Gaoh	PAC / Niamey
5	Habou Fourouge	LWR / Niamey
6	Botto Ahmed	ONG Tilalt
7	Aboubacar Souleymane	Collectif / Zinder
8	Hato Ailal	ONG / COSPE
9	Soumana Zodi	ONG / AROP
10	Nounnou Idi	ONG Initiative et Action / Diffa
11	Abdou Garba	CARE
12	Mamane Saidou	Proj NER / 97 / 001
13	Ibrahim Chama	ONG IDELA / TA
14	Mohamed Ali Mohamed	Préfecture TA
15	Mahaman Assaleck	SONITEL
16	Win de Louwn	SNV – Tahoua
17	Mme Ali Doungou Aminatou	ANIJ / TA
18	Idrissa Sabit	CAP / T
19	Al – Mansour Silimane	ONG / PAD
20	Abdou Kader Ousmane	DDP / CUN
21	Mme Amadou Ousmane Binta	ANBEF / Dosso
22	Zakari Oumarou	UNC / Ny
23	Diallo Ousmane	ONG Aide – Niger
24	Hayo Toro	DDP - Tahoua
25	Salifou Mahaman	ANBEF / Tahoua
26	Amadou Boubacar	ONG – ADD



<b>27</b>	Hama Ibrahim	ONG Amani Iman
<b>28</b>	Facoly Coulibaly	World Vision
<b>29</b>	Mahamadou Kona Gado	HCRA/ D
<b>30</b>	Ousmane Zeinabou	Mères contre MST / Sida
<b>31</b>	Amirou Albadé	ACTN
<b>32</b>	Ado Balla	Préfecture AZ
<b>33</b>	Mme Fatoumata Tilli Gaoh	ONG Tchémayo
<b>34</b>	Elh. Chaibou Begou	ONG TATTALI /MI
<b>35</b>	Habou Kalla	HKI
<b>36</b>	Mahamadou Bankoula	CRS
<b>37</b>	Abdourahamane Seidou	PNUD
<b>38</b>	Souibgui Mohamed Tahar	AMA
<b>39</b>	Mme Alio Mariama	ONG FEFAM
<b>40</b>	Alfred Sawadogo	Consultant International
<b>41</b>	Djibo Bagna	Paysans du Niger
<b>42</b>	Amani Salhatou	DDP/Dosso
<b>43</b>	Siddo Tiémogo	QLVX-Dév.
<b>44</b>	Seydou Yayé	MP
<b>45</b>	Chétima Madou Gadji	GAP
<b>46</b>	Kabirou Oumarou	
<b>47</b>	Abdoulaye Aya	DRMN
<b>48</b>	Mahaman Ag Mohamedine	Préfecture Tahoua

**COMMISSION N° 2 : système concerté d'information et de communication pour les ONG et associations de développement**

**PRESIDENT : Abdoualé Abdoulahi – SGA préfecture Diffa**

**1<sup>er</sup> RAPPORTEUR : Mme Cissé Adama – ONG/LUCOFVEM Niamey**

**2<sup>ème</sup> RAPPORTEUR : Tari Bako Falalou – BEN/ANDDH Niamey**

**FACILITATEUR : Ibrahim Boubacar**

**PERSONNES RESSOURCES : Paul Dossou et Mr Issoufou Ahmadou Tidjani**

**OBJECTIF GENERAL :**

Proposer des mécanismes de collecte, de gestion, de diffusion et d'échange d'informations fiables relatives aux activités des ONG et Associations de développement.

**OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

- 1) – Faire le bilan diagnostique en matière d'information et de communication sur les ONG et les A.D.
- 2) – Définir une stratégie de collecte et de gestion des informations pour optimiser la participation des ONG et A.D. aux objectifs de développement.
- 3) – Elaborer un plan de communication concerté pour les ONG et A.D.

**Bilan et diagnostic en matière d'information et de communication sur les ONG et les Associations de Développement (A.D)**

- 1) – Réunions périodiques d'information informelles et formelles
- 2) – Absence de mécanismes de circulation d'information
- 3) – Insuffisance (voire manque), rétention d'information interne au niveau des ONG et Associations de Développement.

- 4) – Existence d'une fiche de collecte d'information sur les ONG et A.D. disponible dans les services du plan
- 5) – Existence d'un listing des ONG et A.D. au niveau de la Direction du Développement Régional et Local (DDRL) et des directions départementales du plan
- 6) - Existence d'informations socio-économique au niveau de certaines entités administratives
- 7) - Existence de bulletins d'information au niveau de certaines ONG et A.D.
- 8) - Existence de dépliants au niveau de certaines ONG et A.D.
- 9) Existence de rapports d'activités au niveau de certaines ONG et A.D
- 10) - Existence d'un recueil de textes relatifs au mouvement associatif au niveau de la DDRL.
- 11) - Existence d'un protocole d'accord type entre ONG et A.D./ gouvernement.
- 12) - Existence de rapports finaux sur les rencontres ONG et A.D., Etat et bailleurs de fonds.

N°	FORCES	FAIBLESSES
01	Réunions d'information formelles et informelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- non respect de la périodicité des réunions</li> <li>- faible taux de restitution</li> <li>- absence de mécanismes efficaces de circulation de l'information</li> <li>- rétention de l'information entre ONG et A.D. et partenaires</li> </ul>
02	Existence d'une fiche de renseignements sur les ONG et A.D. au niveau du plan	- mauvaise utilisation des fiches de renseignements sur les ONG et A.D.
03	Existence d'un listing des ONG et A.D. au niveau du plan	- insuffisance du listing des ONG et A.D. au niveau des régions
04	Existence de bulletins d'information au niveau de certains ONG et A.D. et groupements ONG et A.D.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- irrégularité de publication d'information des ONG et A.D.</li> <li>- inexistence d'une périodicité d'information pour beaucoup d'ONG et A.D.</li> </ul>
05	Existence de dépliants au niveau de quelques ONG et A.D.	- absence de dépliants d'information au niveau de beaucoup d'ONG et A.D.
06	Existence de rapports d'activités pour certaines ONG et A.D	- manque de rapports d'activités pour beaucoup d'ONG et A.D.
07	Existence de recueil des textes relatifs au mouvement associatif au niveau du plan	
08	Existence d'un protocole d'accord type ONG et AD et l'état	
09	Existence de rapport final sur les différentes rencontres ONG et A.D. /état et bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sous exploitation de différents rapports qui concernent les ONG et A.D</li> <li>- Absence de siège et ou d'adresse géographique des ONG et A.D.</li> </ul>
10	Existence des structures chargées de communication aux sein des ONS et AD	- non opérationnel
11	Existence des message	<ul style="list-style-type: none"> <li>- absence de stratégie et de plans de communication</li> <li>- manque de compétence en matière de communication non adaptés et mal élaborés</li> <li>- manque d'évaluation du programme de communication et de feed back au bénéficiaires</li> <li>- absence de recherche en matière de communication</li> <li>- groupes cibles non adaptés</li> <li>- absence d'information des bénéficiaires sur l'origine des financements</li> <li>- absence de restitution des résultats de l'évaluation des programmes aux bénéficiaires</li> </ul>
12	Existence de manuelle de procédure de bailleurs de fonds	- diffusion restreinte

**Définir une stratégie de collecte et de gestion des informations pour optimiser la participation des ONG et A.D. aux actions de développement.**

OBJECTIFS	ACTIONS	RESULTAT	ACTEURS	MOYENS
- Définir une stratégie de collecte et de gestion des informations pour optimiser la participation des ONG et A.D aux actions de développement	- Création d'un site web. - Création d'un centre de documentation et d'information sur la base des éléments fournis principalement par les ONG et AD	- site web créé et exploité - CDI crée et exploité	- les ONG et AD - DDRL/MP - Partenaires au développement	- PM

**Elaborer un plan de communication concerté pour les ONG et A.D.**

OBJECTIFS	GROUPE CIBLE	COMPORTEMENT	MESSAGE	CANAUX	EVALUTION
- Elaborer un plan de communication concerté pour les ONG et AD	- Groupe primaire (population bénéficiaire)	- Attentisme - Réticence aux changements - esprit d'initiative - réceptivité à l'innovation	- le travail libère l'Homme - à temps nouveaux attitudes nouvelles	- radio - moyens de communication endogènes (chant, sketch, griots, théâtre, film)	- les populations sont devenues les auteurs et les acteurs de mobilisation
	Groupe secondaire, (ONG, AD, personnes ressources, partenaires, Etat)	- rude concurrence - manque de cohésion - climat de méfiance dans la collaboration - franche collaboration - synergie dans les actions - coopération saine - développement de l'interrelation	- menons le même combat - l'union fait la force	- affiche, - banderole, - télé, - radio, - marché, - mosquée, - hebdomadaires - nouvelles technologies de communication et d'information - réunion - correspondances	- les ONG et AD sont devenues de véritables agents de développement - les ressources mobilisées sont judicieusement utilisées
	Groupe tertiaire (état)	- scepticisme de certains services techniques vis à vis de l'intervention des ONG et AD - développement d'un partenariat ONG et Services techniques	- unissons nous pour mieux bâtir - ONG/A.D et Etat pour un même combat	- Conférence - atelier - séminaire - affiche - télé - radio - périodique	- l'état et ses démembrements considèrent les ONG et AD comme un partenaire au développement - l'état assure sa fonction régalienn

## Liste des membres de la commission

**Commission N° 2** : Système concerté d'information et de communication pour les ONG et Associations de Développement

<b>I.</b>	<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Adresse</b>
<b>1</b>	<b>Abdousalé Abdoulahi</b>	<b>SGA/Diffa</b>	<b>Préfecture Diffa</b>
<b>2</b>	<b>Salhatou Amani</b>	<b>DDPlan/Dosso</b>	<b>DDP/Dosso</b>
<b>3</b>	<b>Saibou Dodo</b>	<b>CRN</b>	<b>Tahoua</b>
<b>4</b>	<b>Saley Maman</b>	<b>SOS Eau/Codev</b>	<b>Niamey</b>
<b>5</b>	<b>Tari Bako Falalou</b>	<b>ANDDH</b>	
<b>6</b>	<b>Ismaril Ekaney</b>	<b>APEL-ZP</b>	<b>Tahoua</b>
<b>7</b>	<b>Ahmed Tahi Alhousseini</b>	<b>AKH-Fraternité</b>	<b>Tahoua</b>
<b>8</b>	<b>Khamed Alhousseïni</b>	<b>Prozopas/FED</b>	<b>Tahoua</b>
<b>9</b>	<b>Abdou Talba</b>	<b>ADM</b>	<b>Préfecture /TA</b>
<b>10</b>	<b>Amanaya Irrichid</b>	<b>AKH/Fraternité</b>	<b>Tahoua</b>
<b>11</b>	<b>Abdoulaye Aya</b>	<b>ONG/DRMN</b>	<b>Tahoua</b>
<b>12</b>	<b>Albachir Kabirou</b>	<b>PRR-HCR/SNV/Ta</b>	<b>Tahoua</b>
<b>13</b>	<b>Lado Alzouma</b>	<b>PR/Tahoua</b>	<b>Tahoua</b>
<b>14</b>	<b>Aboubacar Assoumane</b>	<b>Plate forme paysanne</b>	<b>Tahoua</b>
<b>15</b>	<b>Madou Abba Koura</b>	<b>MPP/ME/Ny</b>	<b>Niamey</b>
<b>16</b>	<b>Arab Malam Abdou</b>	<b>AHAROGI</b>	<b>Tahoua</b>
<b>17</b>	<b>Mme Cissé Adama</b>	<b>ONG/LU/OFVEM</b>	
<b>18</b>	<b>Abdoul-wahab Seyni</b>	<b>BM/Niamey</b>	<b>Niamey</b>
<b>19</b>	<b>Chétima Madou Gadji</b>	<b>GAP</b>	<b>Niamey</b>
<b>20</b>	<b>Kelessi Mariama</b>	<b>MP/DDRL</b>	<b>Niamey</b>
<b>21</b>	<b>Youssoufa Ahamadou Tidjani</b>	<b>Coop. Belge</b>	<b>Niamey</b>
<b>22</b>	<b>Elh. Mahamane Hadi</b>	<b>OSD</b>	
<b>23</b>	<b>Ali Gazibo Moussa</b>	<b>MF/DGI</b>	<b>Niamey</b>

### **Commission No 3 : Rôle des ONG et Associations de Développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté**

#### **Introduction :**

Les membres de la commission ont d'abord mis en place un bureau de séance composé de :

Président : M. Magagi Ibrahim - ADRI

Vice Président : M. Mahamadou Kona - SGA Dosso

Rapporteurs :

1<sup>er</sup> : M. Seydou Souley - AFVP

2<sup>ème</sup> : M. Nalokoyo Djibrina - DEP/ME/LCD

Elle a eu comme facilitateurs :

- 1) Mme Moustapha - Coordinatrice PRP/BAD
- 2) M. Ali Doungou Boubacar - Secrétariat permanent DSRP
- 3) M. Hans Christianssen - SNV Niger.

Après la mise en place du bureau, les facilitateurs ont expliqué à la commission, le travail qui lui est assigné à savoir :

Faire le point des interventions des ONG dans tous les domaines concourant à la réduction de la pauvreté.

faire une analyse critique des actions menées et s'ouvrir vers des perspectives d'avenir dans le cadre d'un futur programme national de réduction de la pauvreté au Niger.

La commission, après examen les objectifs spécifiques et des résultats attendus, a procédé aux amendements ci-après :

Les objectifs spécifiques ont été regroupés en trois points :

- a) Analyse des principaux domaines d'intervention des ONG et Associations de développement



- b) Analyse des différentes formes de rapports des ONG et Associations de développement avec les bailleurs de fonds et entre ONG et Associations de développement.
- c) définition du cadre du type et du niveau d'intervention des ONG et Associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté et perspectives.

Les résultats ont été reformulés de la façon suivante :

- 1) Les domaines d'intervention des ONG et Associations de développement ont été identifiés.
- 2) Le rôle important des ONG et Associations de développement dans la réduction de la pauvreté est formulée
- 3) Des recommandations pertinentes sont formulées par les ONG et Associations de développement pour la prise en compte de leur rôle dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.
- 4) Une déclaration des ONG et Associations de développement dite « Déclaration de Tahoua » est formulée.

Après amendement des termes de référence, la commission a procédé à une analyse critique des points soumis à son appréciation.

### **I. Objectifs spécifiques :**

#### **1. Les domaines d'intervention des ONG et Associations de développement :**

Sur la base de leurs interventions réelles sur le terrain, les activités des ONG et Associations de développement qui concourent directement à l'augmentation des revenus des populations, au développement des services sociaux, à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités des organisations communautaires de base s'articulent autour des axes suivants :

#### **Des Activités génératrices des revenus**

**Elevage et transformation des sous produits d'élevage** : embouche, cuirs et peaux, exportation du bétail sur pied ;

**Artisanat** : tannerie, maroquinerie, sculpture, ( bois et métaux) bijouterie etc.

Micro crédit : petit commerce etc.

#### **Sécurité alimentaire :**

Protection du potentiel productif: CES/ DRS, Plantation des arbres, récupération des terres dégradées ;

Augmentation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques :

encadrement à la base, appui à la commercialisation des produits, formation des producteurs, conservation et transformation des produits agricoles.

## **Développement des secteurs sociaux:**

### **Secteur de la santé :**

Information Education et Communication sur les infections sexuellement transmissibles des principales maladies endémiques, la malnutrition et les carences diverses, la santé maternelle et infantile, la planification familiale, dépôt des produits pharmaceutiques.

### **Secteur de l'éducation**

Information Education et Communication pour favoriser l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'école surtout les jeunes filles;

Alphabétisation fonctionnelle;

Création et équipement des infrastructures scolaires;

fournitures scolaires;

Formation pour améliorer le niveau dans les écoles

Développement des alternatives supplétives accessibles aux non scolarisés

Proposer une éducation adaptée aux enfants marginalisés

renforcer et compléter les acquis éducatifs des ex élèves

- *Le renforcement des capacités des organisations communautaires de base :*
  - l'appui à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance
  - l'appui au processus de décentralisation
  - la responsabilisation des populations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement.

## 2. Difficultés rencontrées par les ONG et Associations dans le cadre de leurs interventions.

- Les contraintes climatiques.
- l'enclavement des zones d'intervention des ONG et Associations de développement
- l'insuffisance et la faible performance des moyens de production
- le manque de débouchés
- la faible mobilisation des ressources internes d'où la forte dépendance vis à vis des financements extérieurs
- l'insuffisance des ressources humaines au sein des ONG et Associations de développement
- la faible capacité d'intervention des ONG nationales résultant de l'amateurisme de certains dirigeants
- la précarité des financements.

## **II. analyse des différentes formes de rapports des ONG et associations de développement avec leurs partenaires (etat – populations – bailleurs de fonds) et entre ONG et associations de développement**

### **2.1. Partenariat avec l'Etat :**

L'Etat avec ses démembrements doit :

- veiller au respect de la réglementation
- promouvoir l'implication des ONG à tous les niveaux (national, régional et local) dans le processus de la stratégie de réduction de la pauvreté
- informer les ONG et Associations de développement sur les grandes orientations nationales (discours - programmes, déclaration de politique générale, les différentes initiatives auxquelles le Niger a souscrit, les programmes nationaux)
- promouvoir les ONG nationales auprès des partenaires étrangers
- impliquer les ONG dans toutes décisions les concernant
- créer un service répondant des ONG et associations de développement dans tous les Ministères Techniques
- renforcer la DDRL pour un meilleur suivi des ONG et associations de développement.

Les ONG pour leur part, doivent :

- respecter les textes et règlements régissant les ONG et Associations de développement
- produire et transmettre les rapports annuels de programmation et d'activités à la DDRL (MP) et à tous les partenaires étatiques
- disposer d'un siège où elles peuvent être contactées en cas de besoin.

### **2.2. Partenariat avec les populations :**

**Dans le cadre du partenariat avec les ONG et Associations de développement, les populations doivent :**

- exprimer clairement aux ONG des préoccupations locales
- participer pleinement à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des projets concourant à la réduction de la pauvreté.

Vis à vis des populations, les ONG et associations de développement seront tenues de :

- former, sensibiliser et d'informer les populations
- élaborer avec les populations des diagnostics participatifs permettant de mieux cibler les actions de réduction de la pauvreté
- promouvoir l'implication des populations dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions
- intégrer les aspects genre et équité dans toutes leurs interventions.

### **2.3. Partenariat avec les bailleurs de fonds :**

La mise en œuvre de ce partenariat nécessite :

- côté bailleurs de fonds :

- d'informer les ONG sur les opportunités de financement existantes
  - d'assouplir les conditions de décaissement et subventions accordées aux ONG et Associations de développement
  - développer les appuis institutionnels apportés aux ONG
  - de faire recours en priorité à l'expertise nationale.
- Côté ONG et Associations de développement :
    - Produire et transmettre aux bailleurs de fonds, des rapports d'activités et financiers
    - Participer aux côtés de l'Etat à la mobilisation des financements extérieurs
    - Sensibiliser les bailleurs sur le profil de la pauvreté.

### **3. Partenariat entre ONG et Associations :**

- Harmoniser les méthodes d'approche au niveau des populations
- regrouper les ONG en collectifs par secteur et par région
- renforcer les capacités des ONG nationales à travers la promotion du partenariat entre elles et les ONG internationales
- engager un partenariat franc et sincère entre les ONG et Associations de développement en vue d'une synergie d'intervention.

## **III . Cadre, type et niveau d'intervention des ONG/AD**

### **3.1. les attentes des ONG et associations de développement dans le processus du DSRP**

La commission fait les propositions suivantes :

- que l'Etat et les partenaires au développement du Niger s'investissent davantage dans la création des conditions d'un partenariat véritable et d'une participation réelle des ONG et Associations de développement dans le cadre du DSRP par l'association de celles-ci en amont de toutes les réflexions et actions.
- une plus grande visibilité des ONG et AD par l'octroi d'une représentation numérique significative (masse critique) aux niveaux central, régional et local dans les différents organes du processus du DSRP;
- le respect par toutes les parties prenantes du DSRP, des principes du partenariat et de l'approche participative dans le processus;
- la dévolution aux ONG et AD des actions de proximité (encadrement de base prévu dans le cadre du DSRP);
- l'adoption des mesures effectives pour responsabiliser les ONG et les AD dans la mise en œuvre des stratégies d'appropriation et de pérennisation des actions du DSRP.

### **3.2. Contributions des ONG et A.D. dans le processus du DSRP**

- la mobilisation, la formation et la sensibilisation des populations par un renforcement de leurs capacités;

- la contribution à une bonne connaissance du terrain et une meilleure estimation des besoins des populations à la base;
- apporter leur savoir faire dans les domaines spécifiques d'intervention;
- faire un large plaidoyer en vu de la mobilisation des ressources nécessaires (au plan interne et externe) à la réduction de la pauvreté.

### **RECOMMANDATIONS :**

La commission propose les recommandations suivantes:

- la définition d'un cadre clair de partenariat entre les ONG/AD et l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP;
- la création d'une synergie en vue d'une harmonisation des méthodes d'intervention des ONG et AD dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP;
- la conduite d'un plaidoyer par les ONG et AD dans le but de mobiliser les ressources internes et externes nécessaires à la lutte contre la pauvreté;
- le respect et l'application des textes régissant le cadre de collaboration entre l'Etat et les ONG/AD;
- la dévolution aux ONG et AD des actions de proximité (encadrement de base prévu dans le cadre du DSRP).

### **"DECLARATION DE TAHOUA":**

- **Considérant l'importance du DSRP pour le Niger;**
- **Considérant la place des ONG et AD dans la société civile nigérienne;**
- **Considérant le rôle que doivent jouer les ONG et AD dans le processus du DSRP complet;**
- **Considérant l'importance du processus participatif dans le cadre du DSRP en cours d'élaboration;**

***NOUS ONG/AD PRESENTES AU NOM DE LA SOCIETE CIVILE A LA CONFERENCE SUR LE ROLE DES ONG ET ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE, DECLARONS DE FAÇON SOLLENNELLE NOTRE FERME ENGAGEMENT A NOUS IMPLIQUER EFFICACEMENT DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET D'EVALUATION DU DSRP COMPLET.***

***FAIT A TAHOUA, LE 21 JUIN 2001.***

**Motion de soutien à la construction du barrage de Kandadji :**

- compte tenu du rôle important que jouera le barrage de Kandadji dans la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la satisfaction des besoins en eau pour la population et la promotion de productions rurales diverses;

La conférence sur le rôle des ONG dans la stratégie de réduction de la pauvreté apporte son soutien à l'Etat pour la réalisation de cet ouvrage.

**Recommandation spéciale :**

- les ONG doivent élargir leur intervention à d'autres domaines dont le concours est aussi important dans la réduction de la pauvreté à savoir:
  - la jeunesse, sport et culture pour la formation et la création des emplois aux jeunes;
  - le tourisme et l'artisanat pour la création et l'augmentation des revenus;
  - la complémentarité des actions entre les ONG/AD et les Systèmes Financiers Décentralisés surtout en matière de crédit.

## Liste des membres de la commission

### Commission N° 3 : Rôle des ONG et Associations de Développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

II.	Nom & Prénom	Structure	Adresse
1	Kona Mahamadou	SGA/Dosso	Préfecture Dosso
2	Mme Adamou Maïmounatou	SGA/P/ZR	Préfecture Zinder
3	Yaou Yahaya	Cab/PM	Niamey
4	Soumana Seyni	DDPlan/Ti	DDP/Tillabéri
5	Ali Gazibo Moussa	MF/DGI	Niamey
6	Mamane Ousmane	AREN/Doutchi	Doutchi
7	Boubacar Diallo	ORCONI	
8	Cissé Amadou	SOS Sahel Intern.	Niamey
9	Sissoko Ibrahim	ONG GAFOB	Niamey
10	Issoufou Seyni	Kokari/SICR	
11	Moussa Oumarou	ANP	
12	Abouba Albadé	Pers. Ressource / TA	Filingué
13	Mani Djika	ROASSN/ONDPH	
14	Nalokoyo Djibrina	DEP/ME/LCD	
15	Garba Hassane	MP/DDRL	Niamey
16	Amani Issoufou	Eau Vive	
17	Mahamadou Morou A.	MT/A/DEP	
18	Seydou Souley	AFVP/Niamey	Niamey
19	Maïmouna Ali	OFED/S	
20	Hadja Mariama Sadou	Pers. Ressource/TA	
21	Oudou Adamou	PDRT/TA	Tahoua
22	Corentin	MVS/TA	Tahoua
23	Ibrahim Mayaki	ONG Saphta	
24	Tahirou Adamou Sandi	AJPE/Yanayii	
25	Habou Moussa	ONG Talaba/TA	Tahoua

26	<b>Idi Ibrahima</b>	<b>ONG ADN/TA</b>	<b>Tahoua</b>
27	<b>Mahamane Dan Dada</b>	<b>LCP/PIL Hamzari</b>	<b>Tahoua</b>
28	<b>Mme Abdoulaye Mariama</b>	<b>AFN/Dosso</b>	<b>Dosso</b>
29	<b>Djibo Bagna</b>	<b>Org. Paysanne</b>	<b>Niamey</b>
30	<b>Kailou Issoufou</b>	<b>MDR</b>	<b>Niamey</b>
31	<b>Doullahi Hamidou</b>	<b>DDP/MI</b>	<b>DDP/Maradi</b>
32	<b>Adam Amadou</b>	<b>DEP/MEN</b>	<b>Niamey</b>
33	<b>Alzouma Mounkaila Iméro</b>	<b>Bonferey/ADPE/TI</b>	<b>Tillabéri</b>
34	<b>Mélé Adji</b>	<b>HCB/C</b>	
35	<b>Laouali Amadou</b>	<b>AN Raoul Foll/TA</b>	<b>Tahoua</b>
36	<b>Ag ARYA Moussa</b>	<b>COAD/T</b>	
37	<b>Oumarou Chipkaou</b>	<b>HCRP</b>	
38	<b>Mato Maman Sanoussi</b>	<b>MJS/C/DFEP</b>	
39	<b>Mamoudou Yacouba</b>	<b>MRE/DEP</b>	
40	<b>Kadri Hama</b>	<b>CDR</b>	
41	<b>Mme Yacouba Aïssata</b>	<b>ONG FADES</b>	
42	<b>Salissou Jariri</b>	<b>ONG Karkara/ZR</b>	<b>Zinder</b>
43	<b>Amadou Moussa</b>	<b>ONG Gama</b>	
44	<b>Cissé</b>	<b>ANBEF</b>	
45	<b>Mme Toga Bibata</b>	<b>ANBEF</b>	
46	<b>Fati Mamoudou</b>	<b>?</b>	
47	<b>Mme Ibrahim Salamatou</b>	<b>SYNAPLAN</b>	<b>Niamey</b>
48	<b>Elh. Abdou Chawèye</b>	<b>Madalla/MI</b>	<b>Maradi</b>
49	<b>Ilguilas Weila</b>	<b>CNDHLF</b>	
50	<b>Mme Moustapha Aïchatou</b>	<b>UGP/BAD</b>	



**COMMISSION N°4 : Eléments de stratégies pour les ONG et Associations pour leur intervention dans le cadre des initiatives 20/20 et PPTE.**

**Composition du bureau de séance**

**Présidente**

Madame : - Seyni Balkissa Diallo (CONGAFEN), AFJN

**Rapporteurs**

Messieurs :  
: - Khamody Ogas C. COPA / AZ, ONG Tchichitt  
- Ousseini Habou, CODEV, ADDC Wadata

**Facilitatrice**

Madame : - Ganda Hadiza Dia, ONG Aide et Action

**Personnes ressources** :

Messieurs :  
- Idi Dan Kari, Ministère des Finances  
- Abdoul Wahab Seini, Banque Mondiale

**INTRODUCTION**

La commission N°4 que j'ai eu l'honneur de présider a le plaisir de vous exposer le résultat de ses travaux.

Nos termes de référence consistent à dégager des éléments de stratégies pour les ONG et Associations pour leurs interventions dans le cadre des initiatives 20 /20 et PPTE.

Les initiatives ont été lancées après d'âpres luttes menées par les ONG internationales pour que les Etats et les partenaires mènent des actions concrètes en faveur des secteurs sociaux.

Il est donc très important de faire des propositions concrètes permettant d'assurer l'éligibilité des ONG et Associations nigériennes en vue d'accéder aux nouvelles opportunités de financement dans le cadre de la réduction de la pauvreté et en second lieu, définir leurs conditions d'éligibilité à ces nouvelles formes de ressources.

Un certains nombre de recommandations ont été formulées par la commission et seront présentées en même temps que nos travaux par les deux rapporteurs.

Mais au préalable, nous avons demandé au Représentant de la Banque Mondiale de nous éclairer une fois de plus sur les liens entre les initiatives 20 / 20, PPTE et l'allègement de la dette que vous trouverez en annexe.

## **I. Propositions concrètes**

### **I.1 Initiative 20 / 20**

- a) Identification et mise en œuvre des projets et programmes sociaux ;
- b) Mobilisation des ressources locales et externes ;
- c) Mise à disposition par les ONG et Associations de développement de leurs compétences (savoir – faire) ;
- d) Développement d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les bailleurs de fonds et la société civile ;

### **I.2 IPPTE**

- a) Gestion partenariale de l'IPPTE (entre l'Etat et la société civile) à travers :
  - la définition et l'affectation des ressources dégagées ;
  - les mécanismes de financement ;
  - la définition de la politique de mise en œuvre et de suivi ;
  - la mise en place des règles de transparence dans la gestion.
- b) L'accès des ONG et Associations de développement au financement sur la base de :
  - la présentation de dossier ;
  - l'instruction et la sélection des dossiers par un organe paritaire (Donateur – Etat – ONG et Associations de développement) ;

### **I.3 Programme Spécial 2001**

- a) Propositions par rapport à la phase actuelle

Les ONG et Associations de développement doivent s'impliquer dans la responsabilisation des populations pour la prise en charge des ouvrages réalisés (appropriation, gestion, ...).

- b) Propositions par rapport à la phase future
  - associer les ONG et Associations de développement dans le processus (du choix des sites, formation de la population, analyse des besoins) de préparation et mise en œuvre du Programme Spécial

## **II. conditions d'éligibilité**

L'ONG doit :

- être opérationnelle (reconnue, dotée d'un siège, d'une adresse complète...);
- être dotée d'un système de gestion administrative et financière fiable et transparent ;
- avoir une expérience professionnelle ou celle de ses membres ;
- présenter un dossier de projet bien ficelé qui répond aux besoins exprimés par les populations ;
- contribuer matériellement et financièrement conjointement avec la population à hauteur d'un seuil de 10% du coût global du projet pour les montants des ressources inférieures ou égales à 100 millions et un seuil de 5% pour les montants des ressources supérieures à 100 millions ;
- présenter un calendrier d'exécution clair ainsi qu'un plan de financement ;
- définir les indicateurs de suivi ;
- présenter les modalités pratiques de production des rapports d'activités et financiers ;
- avoir un système de communication (rapport d'activités, rapport financier...);
- avoir un système d'auto-évaluation.

## **III. RECOMMANDATIONS**

### **• A L'ENDROIT DES ONG ET ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT**

- Se constituer en groupes de pression tant au niveau national qu'international pour mener des plaidoyers en vue d'amener l'Etat et les donateurs à respecter les engagements auxquels ils ont librement souscrit dans le cadre des initiatives 20 /20 et PPTE.
- Déconcentrer les interventions des ONG et Associations de développement en prévision de nouvelles orientations du Pays.
- Développer un esprit de civisme, de volontariat, de partenariat et d'expertise pour mener à bien leur mission ;
- Connaître les domaines d'intervention de Bailleurs de Fonds.

- A L'ENDROIT DE L'ETAT
  - Répartition équitable des ressources dégagées de l'IPPTE à l'échelle de toutes les Régions en fonction des priorités.
  - Implication des ONG et Associations de développement dans le processus de négociations de nouveaux programmes d'allègement de la dette.

- **A L'ENDROIT DES BAILLEURS DE FONDS**

- Assouplir les procédures de déblocage de fonds.

- **D'ORDRE GÉNÉRAL**

- Développer un cadre partenarial entre l'Etat, la société civile et le Bailleur de Fonds.

**EXPOSE SUR LE LIEN ENTRE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE  
ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

L'initiative 20/20, l'allègement de la dette, s'intègrent en principe dans la stratégie globale de la réduction de la réduction de la réduction. Dès le début du processus, la progression dans la réforme des secteurs sociaux et l'action contre la pauvreté constituent l'un des fondements de base à l'initiative PPTE.

Les pays doivent en marge des réformes macro-économiques, satisfaire à des critères précis de réalisations dans les secteurs sociaux pour bénéficier d'initiatives. Les ressources perçues au titre de l'initiative, permettent d'assurer une augmentation des dépenses budgétaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Le meilleur moyen de trouver un lien solide entre l'allègement et la réduction de la pauvreté est d'intégrer l'allègement au titre de l'initiative PPTE dans le cadre d'efforts plus vastes visant à mettre des stratégies claires de lutte contre la pauvreté focalisées sur des résultats et qui mobilisent toutes les ressources disponibles.

Le DSRP doit être une stratégie adoptée par le pays lui-même, de portée plus large qui met l'accent sur les résultats à travers un grand processus de participation de tous les acteurs impliqués.

### Liste des membres de la commission

**Commission N° 4 :** Eléments de stratégies pour les ONG et Associations pour leur intervention dans le cadre des initiatives 20/20 et PPTE.

<b>III.</b>	<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Adresse</b>
<b>1</b>	<b>Ganda Hadiza Dia</b>	<b>Aide et Action</b>	<b>73-22-20/72-27-95</b>
<b>2</b>	<b>Seini Balkissa Diallo</b>	<b>AFJN/CONGAFEN</b>	<b>73-25-79</b>
<b>3</b>	<b>Idi Dan Kari</b>	<b>M Finances</b>	<b>72-26-36</b>
<b>4</b>	<b>Khamody Ogas</b>	<b>ONG Tchichirt</b>	<b>44-10-19</b>
<b>5</b>	<b>Lamine Tata</b>	<b>ONG Karkara</b>	<b>Karkara intnet.ne</b>
<b>6</b>	<b>Ado Ilou</b>	<b>ONG Niger Amitié</b>	<b>BP 556 Zinder</b>
<b>7</b>	<b>Alio Sanda</b>	<b>MF/Douanes</b>	<b>72-31-33</b>
<b>8</b>	<b>Madou Abba Koura</b>		
<b>9</b>	<b>Seybou Binta</b>	<b>MDS/P/PF/PE</b>	<b>74-40-89</b>
<b>10</b>	<b>Mme Ibro Hamsatou</b>	<b>ONG ADOR</b>	<b>BP 279 Tahoua</b>
<b>11</b>	<b>Mme Abderahamane Habsatou</b>	<b>DEP/MRA</b>	
<b>12</b>	<b>Mme Moussa Mariama</b>	<b>Cel. UNICEF/MP</b>	<b>72-49-25</b>

**COMMISSION N°5**: Proposition d'un dispositif institutionnel et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des conférences et grandes rencontres sur les ONG

<b><u>PRÉSIDENTE</u></b>	:	Madame Traoré Salamatou - CONGAFEN
<b><u>1<sup>er</sup> RAPPORTEUR</u></b>	:	Mme Mamane Mani Djé – ARAF
<b><u>2<sup>ème</sup> RAPPORTEUR</u></b>	:	Dr. Malam Issa Mahaman – ONG Rayuuwa/CODEV
<b><u>FACILITATEURS</u></b>	:	Mr. Mamadou Kanté - LWR Mme Capo Hadjaratou - SDSA

**Introduction :**

**Méthodologie de travail :**

Les travaux ont commencé par :

- Le rappel du mandat de la commission (cf. le mandat en annexe) aux membres présents (voir liste en annexe);
- Le rappel ensuite des documents devant servir de base aux travaux, à savoir, **le bilan de la conférence de juin 2000** et le document sur **la pré-conférence** dans sa partie relative au cadre d'intervention;
- Puis on a procédé au commentaire et à l'explication du contenu du mandat tout en insistant sur la nécessité de les respecter scrupuleusement. Après des échanges de points de vue , la démarche suivante a été retenue :
  - 1) recenser les préoccupations majeures des ONG ;
  - 2) recensement des recommandations de la conférence de juin 2000 en vue :
    - d'identifier celles qui sont déjà mises en œuvre ;
    - d'identifier celles qui sont restées sans suite dans l'optique de proposer des mécanismes et des stratégies de leur mises en œuvre.

**I. Recensement des préoccupations majeures des ONG et Associations de Développement**

**1.1. La commission a recensé les préoccupations des ONG , à savoir :**

- 1) le cadre d'intervention ;
- 2) le partenariat ;

- 3) le cadre institutionnel ;
- 4) le code d'éthique et de bonne conduite ;
- 5) le financement ;
- 6) le lobbying et le marketing (marketing social) ;
- 7) la participation.

A partir de ces préoccupations, des recommandations ont été à leur tour recensées pour être soumises à une analyse critique dans le sens de vérifier leur mise en œuvre ou non.

### 1.2. **Les recommandations** :

Les recommandations retenues sont les suivantes :

- 1) Mettre en place un système d'informations pour les ONG ;
- 2) Créer une chambre de concertation pour les ONG et Associations de Développement au niveau national et régional ;
- 3) Accélérer le processus de décentralisation et impliquer davantage les ONG et Associations de Développement dans le processus ;
- 4) Œuvrer pour le renforcement des capacités de la tutelle ;
- 5) Faire participer les ONG et les Associations de Développement à la formulation et à la mise en œuvre du cadre stratégique de réduction de la pauvreté ;
- 6) Adopter et mettre en œuvre un code d'éthique de déontologie et de bonne conduite ;
- 7) Assurer les actions de lobbying et de marketing social notamment par les missions diplomatiques ;
- 8) Rendre opérationnel le partenariat avec les acteurs notamment l'Etat ;
- 9) Promouvoir la participation des populations aux actions de développement.

## II. **analyse critique des performances des mécanismes de suivi déjà mis en place**

### 2.1. **Situation avant la conférence de juin 2000** :

Les différentes conférences et rencontres des ONG ont formulé des recommandations mais la mise en œuvre a posé des problèmes compte tenu du fait que des organes de suivi formalisés n'ont pas été mis en place.

## **2.2. Situation après la conférence de juin 2000 :**

La conférence a préconisé la mise en place d'un comité de suivi regroupant le représentant de tous les partenaires au développement à savoir l'Etat, les bailleurs de fonds et les collectifs des ONG.

Ce comité a été, par la suite formalisé par un arrêté ministériel.

Il a été élaboré un plan d'action qui a connu malgré le délai court, un début d'exécution (mise en place du comité paritaire ETAT – ONG; préparation de la conférence de Tahoua, facilitation de la mise en place d'un embryon de la chambre de concertation des ONG. Cet organe présentait cependant des faiblesses dans la circulation de l'information, de plus, son objectif est limité au suivi de la mise en œuvre des seules recommandations de la conférence de Niamey.

### **III- Programmation d'un dispositif institutionnel**

#### **1- Comité de suivi**

La Commission a proposé le maintien de l'ancien Comité de suivi créé par l'arrêté 063/MP tout en apportant les arrangements nouveaux compte tenu de la sa pérennisation. Désormais ses attributions se limiteront :

- à la concertation et échanges d'informations entre l'Etat, les Bailleurs de fonds et les collectifs d'ONG et les Associations de Développement ;
- au contrôle et suivi des activités des ONG et des Associations de Développement ;
- à la recherche d'appuis financier, technique et auprès des partenaires au développement.

#### **2- Création d'une chambre de concertation des ONG**

La commission a proposé la création d'une structure regroupant uniquement les ONG et Associations de Développement et disposant d'un staff permanent.

##### **a) Attributions de la Chambre de Concertations des ONG et Associations de Développement**

La Chambre de Concertations des ONG et Associations de Développement en abrégé **COONGAD** a pour mission :

- d'assurer le suivi de l'exécution des recommandations des grandes rencontres des ONG et Associations de Développement ;
- d'assurer la coordination des activités des ONG et Associations de Développement ;
- de veiller à la finalisation et la mise en œuvre du code de déontologie et de bonne conduite ;



- de veiller à la création et à la gestion d'un système d'information (Site web, journal de liaison, banques de données, centre de documentation, etc. ... ) ;
- d'assurer un appui au renforcement des capacités des ONG et Associations de Développement ;
- d'encourager le regroupement des ONG et Associations de Développement en collectifs et réseaux thématiques ;
- d'assurer un arbitrage et la résolution des conflits intra et inter ONG ;
- de veiller à l'implication et à la participation des ONG à tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de développement ;
- de créer les conditions de la participation effective des Collectifs et ONG de l'intérieur à ses activités ;
- de développer des initiatives dans le sens de l'implication des ONG et Associations de Développement du Niger dans les Réseaux Sous – Régionaux , Régionaux et Internationaux ;
- d'entreprendre des actions de lobbying et de marketing en direction de l'opinion publique internationale ;
- de créer les conditions d'accès des ONG au financement ;
- de veiller à la représentation des ONG dans les différents Comités nationaux et régionaux.

### **3- Structuration**

La Commission a unanimement admis le principe d'une structure légère permanente dont les animateurs seront des salariés.

Il s'est alors posé la question de se voir quelle forme donner à l'organe d'exécution (Secrétariat Permanent avec un animateur principal, Secrétaire Permanent ou Coordinateur, ou bien bureau exécutif adapté aux missions de la Chambre de Concertation (CCONGAD) ?

Les membres de la chambre de concertation doivent être des cadres compétents et disponibles.

Après de longs débats, aucune des 2 propositions n'a fait l'unanimité d'où la soumission à la plénière des 2 propositions.

#### a) Proposition N° 1

La CCONGAD est structurée comme suit :

- un Conseil d'Administration (C.A), c'est l'organe délibérant et de contrôle ;
- un Bureau Exécutif chargé de l'exécution des tâches fixées par le Conseil d'Administration.

Ce Bureau se compose des membres suivants :

- un Président ;
- un Secrétaire Général ;
- un Trésorier Général ;
- un Chargé de Suivi des recommandations ;

- un Chargé de Programme.

Ce Bureau est assisté par un personnel d'appui (Secrétaire de Direction).

b) Proposition N° 2

Le CCONGAD a pour organe délibérant la conférence Nationale des ONG (CNO).

Un Bureau élu par la CNO est chargé de la défense des intérêts des ONG et Associations de Développement et pilotage des activités de la chambre de concertation.

l'exécution; il se compose

Au dessous du Bureau, le Secrétariat permanent composé des employés est chargé de l'exécution, il se compose de :

- Un (e) Coordonnateur ; (trice)
- Un (e) Comptable ;
- un (e) Secrétaire de Direction; un personnel d'appui (planton, gardien, chauffeurs).

Des Commissions spécialisées peuvent être créées en cas de besoin.

Mise en place d'un comité ad hoc en vue de préparer les conditions de la mise en place de la chambre de concertation. Le comité se compose de :

- Un (e) président (e) chargé (e) de convoquer et de présider les réunions dudit comité. Il représente le comité partout où besoin est;
- Un (e) Secrétaire général (e);
- Un secrétaire.

En cas d'absence, le secrétaire général assure son intérim.

- Un secrétaire général assure les rapports, conserve les archives, assure les correspondances;
- Un secrétaire général adjoint appuie le secrétaire général dans l'exécution de ses tâches et le remplace en cas d'absence;
- Un chargé de la mobilisation des ressources financières en relation avec les bailleurs de fonds, l'Etat, le collectifs et le comité;
- Une secrétaire à l'information chargé de la collecte et de la diffusion des informations au niveau des collectifs des ONG et Associations de Développement.

A l'issue de la plénière, les participants ont chargé le comité ad hoc d'analyser les 2 propositions et de retenir un schéma en tenant compte des problèmes financiers.

Ces collectifs sont : le GAP, le CODEV, le CONGAFEN, l'OIREN et le ROASSEN.

Pour les ONG non affiliées, la plénière a retenu une ONG nigérienne et une ONG internationale. Quant à l'association désignée, il s'agit de la plate forme paysanne.

La présidence du comité sera assuré par la GAP jusqu'à la convocation de la première réunion.

Le comité ad hoc sera dissous dès que sa mission sera terminée.

#### **IV- Stratégies de mise en œuvre des recommandations**

Il s'agit de répertorier les acteurs clé et de proposer des stratégies susceptibles de favoriser la mise en œuvre des recommandations retenues.

- Acteurs clé et stratégies de mise en œuvre de la recommandation N°1 : « Mettre en place un système d'information pour les ONG ».

Acteurs clé	Stratégies proposées
Ministère du Plan (M.P) PNUD Collectifs des ONG SDSA AGHRY MET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des données ;</li> <li>- Mise à jour de l'Annuaire sur les ONG ;</li> <li>- Accélération de l'installation d'un site web (création d'une banque de données).</li> </ul>

- Recommandation N° 2 : « Créer une Chambre de Concertation pour les ONG et Associations de Développement»

Acteurs clé	Stratégies proposées
Collectifs des ONG et Associations de Développement Ministère du Plan Bailleurs de fonds Intéressés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Comité ad hoc par la présente Conférence avec un cahier de charges (mobilisation des moyens en vue de la mise en place de la chambre dans les brefs délais, élaboration des textes, etc.).</li> </ul>

Recommandation N° 3 : « Accélérer le processus de décentralisation et impliquer davantage les ONG et Associations de Développement dans le processus»

Acteurs clé	Stratégies proposées
- Haut Commissariat à la	

Décentralisation et Administration décentralisée - Assemblée Nationale (A.N) - Chambre de Concertation - Collectifs nationaux et régionaux - Comité de Suivi - Ministère du Plan (MP) - Bailleurs de fonds ; - Chefs Traditionnels - Société Civile - ONG et A.D	<ul style="list-style-type: none"> <li>- §Négociations des conditions de participation des ONG dans le processus de décentralisation ;</li> <li>- Représentation des ONG dans les Comités nationaux et régionaux ;</li> <li>- Sensibilisation des populations par les ONG et Associations de Développement ;</li> <li>- Mener des actions de Lobbying.</li> </ul>
--	---

➤ Recommandation N° 4 : «Euvrer pour le renforcement des capacités de la Tutelle»

Acteurs clé	Stratégies proposées
Ministère du Plan (Service des ONG, Bailleurs de fonds, Projets et Programmes d'appui institutionnel (PAC/BM))	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélération de la réalisation de l'étude pour le renforcement de la capacité de la Tutelle..</li> </ul>

Recommandation N° 5 : « Faire participer les ONG et Associations de développement à la formulation et à la mise en œuvre du cadre stratégique de réduction de la pauvreté»

Acteurs clé	Stratégies proposées
Etat Secrétariat Permanent du DSRP Collectifs des ONG et AD Bailleurs de fonds Université.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'implication des ONG ;</li> <li>- Professionnalisation des ONG</li> </ul>

Recommandation N° 6 : « Adopter et mettre en œuvre un code de déontologie et de bonne conduite»

Acteurs clé	Stratégies proposées
- Collectifs des ONG et Associations de Développement	

- La Tutelle - Bailleurs de fonds - Chambre des ONG	- Finalisation adoption et vulgarisation du code.
---	---

➤ Recommandation N° 7 : « Mener des actions de lobbying et de marketing social »

Acteurs clé	Stratégies proposées
ONG – AD Collectif Chambre de Concertation Artistes Bailleurs de fonds Assemblée Nationale.	- Expositions - Foires - Journées Porte ouverte - Rencontres ONG du Nord et du Sud - Production de documentaires - Installation d'un site web. - Réseau des collectifs et ONG des régions

➤ Recommandation N° 8 : « Rendre opérationnel le partenariat avec tous les acteurs notamment l'Etat »

Acteurs clé	Stratégies proposées
Etat ONG – AD Collectifs Partenaires Chambre de Concertation	- Action de plaidoyer - Redéfinition du cadre de partenariat avec l'Etat (révision et adaptation des textes).

➤ Recommandation N° 9 : « Promouvoir la participation des populations aux activités de développement »

Acteurs clé	Stratégies proposées
Populations ONG – AD Collectifs Chefs Traditionnels Partenaires Elus locaux Etat	- Promotion des ONG.

## **CONCLUSION**

Au terme de ces travaux, la commission 5 a proposé deux structures pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations des grandes rencontres des ONG à savoir le comité suivi à réaménager.

Ce comité veillera au suivi des recommandations des grandes rencontres des ONG (conférence).

La chambre de concertations des ONG doit être créée dans les meilleurs délais.

La conférence a désigné les structures devant former un comité ad hoc chargé de créer les conditions de la mise en place de la chambre de concertation.

## **RECOMMANDATION SPECIALE** :

La commission recommande :

- la mise en place de la chambre de concertations des ONG et Associations de Développement dans les meilleurs délais;
- une collaboration étroite entre le comité tripartite déjà en place et le comité ad hoc chargé de la préparation de la mise en place de la chambre de concertations des ONG et Associations de Développement;
- une collaboration étroite et permanente entre la chambre de concertations des ONG et Associations de Développement et le comité tripartite.

## Liste des membres de la commission

**Commission N° 5 : Proposition d'un dispositif institutionnel et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des conférences et grandes rencontres sur les ONG et Associations de Développement**

	<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Adresse</b>
<b>1</b>	<b>Malam Issa Mahaman</b>	<b>CODEV</b>	
<b>2</b>	<b>Mamane Abarchi</b>	<b>Collect. ONG/MI</b>	
<b>3</b>	<b>Mamane Garba</b>	<b>MI/AT</b>	<b>Niamey</b>
<b>4</b>	<b>Mme Salifou Hadiza R.</b>	<b>AN</b>	
<b>5</b>	<b>Diallo Ousmane</b>	<b>ONG AIDE/Niger</b>	
<b>6</b>	<b>Abdou Niandou</b>	<b>ANBEF</b>	
<b>7</b>	<b>Amadou Idrissa</b>	<b>MJD/TI</b>	<b>Tillabéri</b>
<b>8</b>	<b>Seydou Madougou</b>	<b>GAP</b>	
<b>9</b>	<b>Laouali Saley</b>	<b>DDP/AZ</b>	<b>Préfecture /AZ</b>
<b>10</b>	<b>Ali Marou</b>	<b>MAE/C/IA</b>	<b>Niamey</b>
<b>11</b>	<b>Saloum Hamza</b>	<b>ONG – KATIHU</b>	
<b>12</b>	<b>Rissatan Alfarouk</b>	<b>DRE/TA</b>	<b>Tahoua</b>
<b>13</b>	<b>Harouna Oumarou</b>	<b>SE/CNEDD</b>	<b>Niamey</b>
<b>14</b>	<b>Mme Maman Mani Digé</b>	<b>ARAF/MA</b>	
<b>15</b>	<b>Traoaré Salamatou</b>	<b>Dimol/Congafen</b>	
<b>16</b>	<b>Aboubacar Fantami</b>	<b>DPTAE/Banama/DA</b>	
<b>17</b>	<b>Tchifa Souleymane</b>	<b>DDPlan/DA</b>	
<b>18</b>	<b>Mariou Amadou</b>	<b>PECDI/ROASSEN</b>	
<b>19</b>	<b>Roua Oumarou</b>	<b>Agro.Past./CUN</b>	
<b>20</b>	<b>Talib Seïdi Khamed M.</b>	<b>Tarteyt/Ta</b>	
<b>21</b>	<b>Sabit Ahamed</b>	<b>OURZ-P/Ta</b>	<b>Tahoua</b>
<b>22</b>	<b>Kanta M. Sani</b>	<b>DDPlan/AZ</b>	
<b>23</b>	<b>Mahaman Boubé</b>	<b>Plate forme Paysanne</b>	<b>Tahoua</b>
<b>24</b>	<b>Yahaya Abdou</b>	<b>APPE/TA</b>	
<b>25</b>	<b>Mme Capo Hadjaratou</b>	<b>SDSA</b>	
<b>26</b>	<b>Ibrahima Mamane</b>	<b>DDP/TA</b>	<b>Tahoua</b>

## **RECOMMANDATIONS :**

### **La conférence recommande :**

- **RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

- 1- Le développement d'un cadre partenarial entre l'Etat, la société civile et le Bailleur de Fonds;
- 2- La définition des stratégies et plans de communication au niveau des ONG et Associations de développement, prises individuellement ou par collectifs;
- 3- La création des conditions d'une circulation de l'information entre tous les acteurs au développement;
- 4- La mise en place de la Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement dans les meilleurs délais ;
- 5- La mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la préparation et de la mise en place de la Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement ;
- 6- Le soutien des ONGs et Associations de Développement aux efforts du Gouvernement pour la réalisation du barrage de Kandadji.



- **A l'endroit des ONG et Associations de Développement**

- 1- la participation efficace et organisée des ONG et Associations de Développement dans le processus d'élaboration du DSRP complet. En ce qui concerne la mise en œuvre des différentes composantes du futur programme, les ONG et Associations de Développement souhaitent leur implication dans le suivi et l'évaluation.
- 2- Se constituer en groupe de pression tant au niveau national qu'international pour mener des plaidoyers en vue d'amener l'Etat et les donateurs à respecter les engagements qu'ils ont librement souscrits dans le cadre des initiatives 20 /20 et PPTE.
- 3- Déconcentrer les interventions des ONG en prévision de nouvelles orientations du Pays.
- 4- Développer un esprit de civisme, de volontariat, de partenariat et d'expertise pour mener à bien leur mission ;
- 5- Connaître des domaines d'intervention de Bailleurs de Fonds.
- 6- L'élaboration par les ONG et Associations de Développement, d'un programme de renforcement de leurs capacités.

- **A l'endroit du Gouvernement**

- 1- L'implication effective des ONG et Associations de développement dans l'élaboration et l'exécution des plans d'actions relatifs à la décentralisation et au processus de réduction de la pauvreté.
- 2- La répartition équitable des ressources dégagées de l'IPPTE à l'échelle de toutes les Régions en fonction des priorités.
- 3- L'implication des ONG dans le processus de négociations de nouveaux programmes d'allègement de la dette.

4- Prévoir une ligne budgétaire pour le renforcement des capacités des ONG et Associations de développement, au cours de la mise en œuvre des composantes du futur programme du DSRP complet.

- **A l'endroit des bailleurs des fonds**

Le soutien du programme de renforcement des capacités des ONG et Associations de Développement.

**"DECLARATION DE TAHOUA":**

- **Considérant l'importance du DSRP pour le Niger;**
- **Considérant la place des ONG et AD dans la société civile nigérienne;**
- **Considérant le rôle que doivent jouer les ONG et AD dans le processus du DSRP complet;**
- **Considérant l'importance du processus participatif dans le cadre du DSRP en cours d'élaboration;**

***NOUS ONG/AD PRESENTES AU NOM DE LA SOCIETE CIVILE A LA CONFERENCE SUR LE ROLE DES ONG ET ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE, DECLARONS DE FACON SOLLENNELLE NOTRE FERME ENGAGEMENT A NOUS IMPLIQUER EFFICACEMENT DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET D'EVALUATION DU DSRP COMPLET.***

***FAIT A TAHOUA, LE 21 JUIN 2001.***

## MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la conférence sur le rôle des ONG et Associations de Développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger tenu à Tahoua du 18 au 21 juin 2001, tiennent à adresser leurs remerciements au Gouvernement pour avoir permis et soutenu l'organisation et la tenue de la conférence, ainsi qu'à la région de Tahoua.

Ils adressent également leurs remerciements aux partenaires ci-après qui ont financièrement et matériellement soutenu l'organisation de la conférence , il s'agit de :

- le PNUD (à travers le programme gestion de l'économie et bonne gouvernance et le PNEDD)
- l'ambassade du Canada
- l'Union Européenne
- la SDSA
- la SNV
- le LWR
- la F.I.I.B
- la World Vision
- le CRS
- le HKI
- Africare
- Care International
- Gama
- Le PAC
- La Croix Rouge Nigérienne
- La F.C.I.
- Eau vive
- Le PROZOPAS

Ils adressent particulièrement leurs remerciements au Préfet de Tahoua, aux autorités administratives et coutumières et aux populations, ainsi qu'au comité régional pour l'effort remarquable déployé dans la parfaite organisation de la présente rencontre.

**LA CONFERENCE.**